



No de résolution
ou annotation

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ARTHABASKA
QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le mardi 7 avril 2026 à 8 h, au centre administratif de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville.

Sont présents à cette séance :

Daveluyville / M. Mathieu Allard
Sainte-Clotilde-de-Horton / Mme Julie Ricard
Saint-Samuel / M. Martin Tourigny
Tingwick / M. Réal Fortin
Victoriaville / M. Vincent Bourassa
Warwick / M. Étienne Bergeron

Est/sont absents à cette séance :

Saint-Rosaire / M. Harold Poisson

Étant tous membres du Comité administratif.

Sont également présents à cette séance:

M. Frédérick Michaud, directeur général et greffier-trésorier
Me Olivier Milot, greffier-trésorier adjoint

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres présents reconnaissent que la présente séance est tenue conformément aux dispositions des règlements numéros 234, 292 et 307.

Le préfet, M. Mathieu Allard, maire de la Ville de Daveluyville, préside la séance. Le directeur général et greffier-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des membres du Comité administratif par une correspondance du 2 avril 2026.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - COMMUNICATIONS
- 4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 10 mars 2026
- 5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE
 - 5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier
- 6 - RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Inspectrice régionale en bâtiment et en environnement - Fin de la période de probation
- 7 - GESTION DU TERRITOIRE
- 8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS
 - 9.1 - FRR-V2 2025-2028 - Projets municipaux

CA-2026-04-
2550



No de résolution
ou annotation

9.1.1 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Aménagement du local des jeunes et du local de patins »

9.1.2 - Municipalité de Sainte-Séraphine - Projet « Amélioration du bâtiment et aménagement paysager extérieur »

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Fondation Marie-Pagé - Tournoi de golf 2026 - Demande de soutien financier

13.2 - Demande de soutien financier d'organismes de la région

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Réal Fortin, appuyée par M. Martin Tourigny, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que transmis en laissant ouvert les Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - COMMUNICATIONS

4 - GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

4.1 - Adoption des procès-verbaux - Séance ordinaire du Comité administratif du 10 mars 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 10 mars 2026 a été transmis au préfet et aux membres du Comité administratif par une correspondance du 2 avril 2026.

Sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu que le directeur général et greffier-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - ADMINISTRATION ET TRÉSORERIE

5.1 - Rapport du directeur général et greffier-trésorier

Le directeur général et greffier-trésorier fait état des dossiers en cours.

Éoliennes : Les démarches à la CPTAQ avancent et nous avons maintenant une position préliminaire de la Commission. Certains scénarios sont à l'étude pour s'adapter à la décision de la CPTAQ. Le directeur général fait état du positionnement actuel de la MRC. Le préfet en résume les éléments clés, en rappelant l'importance, pour la MRC, d'exprimer de façon claire les positions de la MRC de manière à assurer un bon projet pour nos communautés.

Inventaire patrimonial : L'inventaire a été envoyé aux municipalités locales. À noter qu'une des municipalités locales a refusé tous les bâtiments en bloc. Un suivi sera fait pour s'assurer d'une bonne participation conforme au guide fourni avec l'inventaire. La prochaine étape sera importante, car les municipalités vont devoir s'orienter relativement à la gestion des bâtiments visés.

STAC : L'organisme a tiendra un conseil d'administration demain soir. Des rencontres ont été tenues avec certains partenaires de la STAC. Le redressement et la mise à niveau est toujours en cours. Des changements importants sont à venir.

CA-2026-04-
2551



No de résolution
ou annotation

Résolution FQM pour le projet de loi no.22 : Le directeur général fait un suivi sur la recommandation de la FQM concernant l'obligation de notifier par courrier recommandé tous les habitants d'un secteur lors d'une tenue d'activités éducatives. Les coûts associés à cette notification sont jugés prohibitifs. Une résolution sera soumise au Conseil du 15 avril pour décision.

Hydro-Québec : En suivi de la demande d'un citoyen qui avait soulevé des enjeux d'urbanisme et d'aménagement relativement aux végétations présentes sous certaines lignes, des discussions ont eu lieu avec des représentants d'Hydro-Québec. Il existe tellement de types d'emprises et de servitudes que la législation locale ou supralocale n'est pas le bon forum pour gérer ce phénomène. Aussi, nous avons été prévenus que des changements législatifs étaient en cours pour donner davantage de latitude à Hydro-Québec pour gérer la végétation sous les lignes. Aussi, le poste électrique entre Tingwick et Val-des-Sources doit faire l'objet de rénovations importantes qui peuvent mener au doublement de sa superficie au sol. On constate donc qu'Hydro-Québec fait le suivi relativement à son orientation d'investissement important dans le réseau de distribution dans le sud de la province.

Destination Entreprise : On nommera prochainement 4 nouveaux administrateurs non-élus issus du milieu local.

Claims miniers : Le directeur général résume la position prise par le Conseil de 25 mars dernier concernant les droits d'exploitation miniers sur le territoire de la MRC. On note que la résolution a été couverte par les médias. Le directeur général présente des reportages qui ont traité du sujet. Des discussions avec l'attaché politique du député du comté d'Arthabaska-Drummond, Alex Boissonneault, ont notamment eu lieu sur ce sujet.

6 - RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Inspectrice régionale en bâtiment et en environnement - Fin de la période de probation

ATTENDU QUE Maryem Mansour a occupé le poste d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement à titre de salariée en probation au sens de l'article 1.02 de la convention collective entre le 17 septembre 2025 et le 17 mars 2026;

ATTENDU QUE Maryem Mansour satisfait aux conditions de son engagement au poste d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de lui accorder dorénavant le statut de salariée régulière au sens de l'article 1.01 a) de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu que la MRC d'Arthabaska accorde à Maryem Mansour le statut de salariée régulière au sens de l'article 1.01 a) convention collective de la MRC d'Arthabaska à partir du 18 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - GESTION DU TERRITOIRE

8 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9 - DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

9.1 - FRR-V2 2025-2028 - Projets municipaux

9.1.1 - Municipalité de Notre-Dame-de-Ham - Projet « Aménagement du local des jeunes et du local de patins »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par le Comité récréatif N.D.H. inc., avec l'accord de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham, pour le projet intitulé « Aménagement du local des jeunes et du local de patins »;

CA-2026-04-
2552

CA-2026-04-
2553



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet vise le réaménagement du local des jeunes et de patins afin d'améliorer les milieux de vie des jeunes principalement, en bonifiant l'offre auprès de ces derniers et en leur offrant un milieu de vie attrayant et sécuritaire, tout en augmentant leur sentiment d'appartenance au lieu puisque c'est un projet demandé par les jeunes et ils ont été impliqués dans la conception;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 21 872,00 \$ et qu'il est financé à 46 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité, le Comité récréatif N.D.H. inc. et la Caisse Desjardins financent 54 % du coût total du projet;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu que le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet du Comité récréatif N.D.H. inc. au montant de 10 000,00 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-2026-04-
2554

9.1.2 - Municipalité de Sainte-Séraphine - Projet « Amélioration du bâtiment et aménagement paysager extérieur »

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la municipalité de Sainte-Séraphine pour le projet intitulé « Amélioration du bâtiment et aménagement paysager extérieur »;

ATTENDU QUE le projet vise l'amélioration globale du bâtiment existant ainsi que la requalification des espaces extérieurs afin d'optimiser le confort, la fonctionnalité, l'esthétique et la performance énergétique du site dans l'objectif ultime d'améliorer la qualité de vie de la population;

ATTENDU QUE le coût du projet est estimé à 65 617,19 \$ et qu'il est financé à 76 % par le FRR 2025-2028, volet 2;

ATTENDU QUE la municipalité finance 24 % du coût total du projet;

ATTENDU QUE le projet déposé est conforme aux nouveaux critères du FRR et s'inscrit dans les priorités du cadre d'intervention 2025-2028 de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julie Ricard, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu que le Comité administratif recommande au Conseil de la MRC d'Arthabaska d'autoriser le financement du projet de la municipalité de Sainte-Séraphine au montant de 50 000,00 \$, provenant de l'enveloppe du FRR 2025-2028, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - TRANSPORT COLLECTIF

11 - ÉVALUATION

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

13 - CORRESPONDANCE

CA-2026-04-
2555

13.1 - Fondation Marie-Pagé - Tournoi de golf 2026 - Demande de soutien financier

ATTENDU l'invitation au tournoi de golf annuel organisé par la Fondation Marie-Pagé à titre d'activité de financement;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Vincent Bourassa, appuyée par M. Étienne Bergeron, il est résolu d'offrir un don de 200 \$ à la Fondation Marie-Pagé à l'occasion de son tournoi de golf et l'achat d'un billet pour le souper au montant de 95\$. C'est Mme Julie Ricard qui est désignée par le CA pour participer à cette activité. Cette dépense est financée à même le compte de grand livre 02-130-00-314 au budget de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 - Demande de soutien financier d'organismes de la région

Le directeur général et greffier-trésorier fait un résumé des demandes de soutien financier d'organismes régionaux, notamment de la gestion de ces demandes au cours des dernières années. Ensuite, la directrice générale de Destination Entreprise Victoriaville et sa région, Mme Annie Turcotte, et la directrice du secteur tourisme, Mme Kim Savoie, présentent aux membres une étude menée sur ce sujet.

Elles présentent une étude de recommandation de soutien financier annuel pour la Balade Gourmande et la Station du Mont Gleason.

Gleason : On présente le nombre de visites hivernales (125K visites qui se détaillent en 14K scolaire, 17K\$ glissades). Les familles immigrantes sont aussi à la découverte des sports hivernaux. 65% de la clientèle vient du Centre-du-Québec. Les retombées touristiques sont estimées à 5M\$ et les excursionnistes dépenses en moyenne 119,87\$ par excursion dans la région. Près d'un citoyen sur quatre de la MRC fréquente Gleason. Sur 72 stations de ski au Québec, 20 sont OBNL et 17 sont municipales. Plusieurs OBNL bénéficient d'un soutien municipal ou régional. Les principaux facteurs en faveur du support sont : Gleason répond aux besoins des habitants de la MRC, c'est un des rares endroits où on peut se divertir en famille, c'est un employeur important et un symbole de fierté collective. L'aide financière de la MRC représentera un effet de levier important pour des demandes d'aide financière auprès d'instances gouvernementales. À noter que cette aide financière permettrait aussi une belle visibilité pour la MRC. Les membres du CA discutent de l'état de situation relativement à l'aide financière offerte par la MRC.

La Balade Gourmande : On présente le nombre de visiteurs, soit 45K personnes. C'est aussi une collaboration de 31 producteurs, 5 marchés, 6 attrails et 4 restaurateurs. Le volume de vente est de 2M\$ au total et de 1.6M\$ dans la MRC. L'achalandage est en hausse à l'édition 2025. La Balade a aussi gagné des prix reconnaissant l'activité dont le Global Culinary Awards en 2022. La Balade Gourmande permet à certains producteurs de se lancer. Certains producteurs font 75% de leur volume de vente annuelle pendant la Balade Gourmande. Les ventes faites dans le cadre de la Balade créent aussi des clients récurrents. Dans le cadre de l'analyse stratégique, on étudie des méthodes pour le déploiement de sources de revenus autonomes sur une base annuelle. À noter que 15 festivals ont fermé leurs portes en 2025. Les retombées totales de la Balade Gourmande sont estimées à 1,9 M\$ de dollars en 4 jours. Le préfet souligne que c'est une vitrine unique pour montrer nos producteurs. Madame, Julie Ricard rappelle la réflexion initiale, qui visait à se demander si ces événements bien établis devaient en principe voler de leurs propres ailes. Le préfet souligne que la Balade Gourmande touche 17 des 22 municipalités composant la MRC. Le directeur général fait aussi remarquer que pour demeurer compétitif et agir comme incubateur, il est important que le coût d'entrée pour le producteur participant demeure abordable.

En conclusion, les membres du Comité administratif sont d'opinion que la présentation faite par Destination Entreprise est exacte et qu'il est approprié d'offrir un support financier à Gleason et la Balade Gourmande pour les 3 prochaines années. Une résolution sera présentée au Conseil à cet effet à la séance ordinaire du 15 avril 2026.

14 - AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Réal Fortin présente une mise à jour du comité GMR. Il présente la possibilité d'un projet de consigne régionale pour les contenants consignés. Ce système de collecte de contenants consignés permet davantage de retombées régionales. Il pourrait s'agir d'un projet pilote. Le dossier sera à l'étude cet été par l'équipe en GMR de la MRC pour voir les suites à apporter dans ce projet en 2027.



No de résolution
ou annotation

CA-2026-04-
2556

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Tourigny, il est résolu que la séance soit levée à 10 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Préfet

Directeur général et greffier-trésorier